

**N° 8392<sup>4</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

---

**PROJET DE LOI**

**portant approbation de l'Accord sur le statut des missions et des  
représentants d'Etats tiers auprès de l'Organisation du Traité de  
l'Atlantique Nord, fait à Bruxelles, le 14 septembre 1994**

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(20.12.2024)

*Le Conseil d'État,*

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 11 décembre 2024 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**

**portant approbation de l'Accord sur le statut des missions et des  
représentants d'Etats tiers auprès de l'Organisation du Traité de  
l'Atlantique Nord, fait à Bruxelles, le 14 septembre 1994**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 11 décembre 2024 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 24 septembre 2024 ;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 78, paragraphe 4, de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 16 votants, le 20 décembre 2024.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Pour le Président,*  
*Le Vice-Président,*  
Alex BODRY

